

MARATHON PHOTO – REGLEMENT

Lavacherie, 25 septembre 2021, 9h15

Inscription obligatoire

Un concours ouvert à tous, initiés ou non, de tout âge

1 thème, 1 heure, 1 photo (6 thèmes au total) ... et l'occasion pour (re)découvrir un village, un fond de vallée, une région.

Les organisateurs

Le Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode. Particulièrement dynamique, il se donne pour objectif de vous faire découvrir la commune de Sainte-Ode, forte de ses 24 villages et hameaux pittoresques. Découvrir, bouger, savourer, dormir, 4 lignes de conduite pour agrémenter le quotidien des habitants et des touristes.

Le Contrat de rivière Ourthe est une asbl mais c'est aussi et avant tout un programme d'actions par lequel ses signataires s'engagent à travailler ensemble pour la rivière et ses abords dans un souci de développement durable. 25 communes, 3 provinces, la Wallonie, diverses associations regroupant les usagers de la rivière, des pêcheurs aux agriculteurs, des professionnels du tourisme aux protecteurs du patrimoine naturel et culturel, des industriels aux riverains: tous sont partenaires du CRO.

Le Parc naturel des deux Ourthes, ce sont les 6 communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville, associées en intercommunale en vue de valoriser le territoire. Créé en 2001, il est structuré autour de deux pôles : l'Ourthe occidentale, l'Ourthe orientale et leur confluent d'une part, le plateau des Tailles d'autre part. Ce vaste territoire rural, biologiquement et géographiquement très riche, est soumis à des mesures de protection du milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social.

Adresse du jour :

Administration communale, rue des Trois-Ponts, 46 – 6680 Sainte-Ode, de 9h15 à 16h30.

Principe

Le marathon photo est un concours de photographies réalisées sur support numérique (reflex, compact, smartphone, tablette, ...).

Les participants auront 6 thèmes à traiter dans la journée. Le marathon sera divisé en deux temps. Deux thèmes seront à traiter entre 10h et 12h et trois thèmes entre 13h et 16h. Le sixième thème est transversal à toute la journée. Ainsi à 16h, heure de clôture du marathon, chaque candidat aura dû remettre au maximum 6 photos.

Dans le délai imparti, les participants devront illustrer par une photo les thèmes donnés et choisir un seul cliché par thème. La clé USB (fournie par les organisateurs) avec les clichés sera déposée auprès des organisateurs avant 12h pour les deux premiers thèmes et avant 16h pour les 3 autres thèmes et le thème transversal.

Le format des clichés sera le jpeg (résolution moyenne ou 4806 x 3456 pixels) et l'identification du cliché se fera selon la matrice suivante : numéro du participant suivi du numéro de thème (ex : 5T4).

Les photos ne peuvent pas être retouchées, ni recadrées. Les photos monochromes sont acceptées.

Quelques ordinateurs seront à disposition des participants pour réaliser le choix des clichés. L'utilisation d'un ordinateur portable personnel est vivement conseillé.

Participation

Le Marathon photo est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte responsable. Les inscriptions sont nominatives. Le participant s'engage à réaliser lui-même l'ensemble des photographies et à présenter des photos prises le samedi 25 septembre 2021 et non retouchées.

Inscriptions

Les inscriptions, via le lien suivant : <https://forms.gle/S31FrsvWAeeg9FBe8>, seront ouvertes jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 dans la limite des places disponibles. Le nombre d'inscriptions est limité à 35 participants.

La participation est de 10€/personne et gratuite pour les moins de 16 ans. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des frais sur le compte du Contrat de Rivière Ourthe BE76 0013 4436 1695, avec en communication le nom/prénom du participant + marathonphoto2021.

Le petit déjeuner, le repas de midi (buffet avec des produits du terroir) et le verre de l'amitié seront offerts.

Matériels nécessaires

Chaque candidat devra être équipé de son appareil photographique avec la date et l'heure correctement réglées ainsi que le nécessaire au déchargement des photos (cordon usb, lecteur de carte, ...)

Délibération du jury et remise des prix

Le jury se réunira pour sélectionner anonymement les meilleurs clichés. Il définira ses choix en fonction du respect du thème, de l'originalité de la photo, de sa créativité, de sa composition photographique, ...

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés :

- Les 3 premières meilleures clichés tous thèmes confondus
- La meilleure photo non encore récompensée de chaque thème
- Des prix « surprise »

Covid

Le concours et le repas de midi seront organisés en fonction des règles en vigueur "Covid" du moment.

Droit d'auteur et responsabilités réciproques

Le photographe assure les organisateurs que ses photos sont originales et qu'il en est le photographe et en possède donc tous les droits.

Le participant veillera à s'assurer de l'autorisation de publier d'éventuelles photographies de personnes. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'une éventuelle plainte.

Le participant accepte d'être photographié ou filmé et de voir ces images reproduites et diffusées.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la perte ou dégradation du matériel photographique du participant.

Le participant est prié de lire soigneusement les conditions de participation. Par sa participation au marathon photo, il se déclare d'accord avec le règlement et les conditions du concours.

Propriété intellectuelle des photographes

Les participants, en adressant ses photos aux organisateurs, acceptent que ceux-ci en fassent une libre utilisation quel qu'en soit le support et sans limite dans le temps.

Les organisateurs s'obligent à citer le nom du photographe dans toute utilisation entrant dans le cadre de ce marathon photo ainsi que dans toute utilisation ultérieure.

Lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen du 25 mai 2018 relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui participent au marathon photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant inscrit a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. La demande doit être adressée par écrit avec les coordonnées du demandeur aux organisateurs.

Organisateurs

SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINTE-ODE

Route des Courts Champs, 4

6680 SAINTE-ODE

Pierre-Yves Fays 061 32 88 01 – info@sainte-ode-tourisme.be

<http://www.sainte-ode-tourisme.be>

PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

8 rue de Laroche

6660 HOUFFALIZE

Danny Klaessens 061 21 04 04 – danny.klaessens@pndo.be

<http://www.pndo.be>

CONTRAT DE RIVIERE OURTHE asbl

Rue de la Laiterie, 5

6941 TOHOGNE

Pierre Pirotte 086 21 08 44 – cr.ourthe@skynet.be

www.cr-ourthe.be